



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 5212

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les jeunes entreprises. S'il est vrai que des aides à la création d'entreprise existent et qu'elles sont utiles, les jeunes sociétés n'ont pas toujours la confiance ou le soutien des banques. Il y a de leur part une absence de risque et une frilosité qui peut porter préjudice à la croissance d'une entreprise et à l'emploi. Il conviendrait, malgré tout, d'inciter les établissements bancaires à davantage de souplesse et de compréhension. Dans ce sens, il souhaiterait connaître ses intentions et les mesures qu'il envisage de prendre.

Texte de la réponse

Afin de faciliter l'octroi de financements bancaires aux créateurs d'entreprises, les pouvoirs publics se sont employés à favoriser le développement de mécanismes permettant de diminuer le risque encouru par les banques sur leurs prêts, de manière à faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises. SOFARIS a ainsi garanti 3 milliards de francs de concours à la création d'entreprises en 1997. Les moyens budgétaires consacrés à cette action de garantie seront sensiblement renforcés cette année. Pour autant, les établissements de crédits sont pleinement responsables des risques qu'ils acceptent. C'est pourquoi ils ne peuvent être que totalement libres de leurs décisions, leurs relations avec la clientèle relevant d'ailleurs strictement du droit privé. Le Gouvernement s'attache également au renforcement de la structure financière des entreprises en création, notamment en fonds propres et en quasi fonds propres, ce qui permet d'obtenir des financements bancaires supplémentaires. Trois axes d'action ont d'ores et déjà été définis, en direction des associations locales qui accordent des prêts d'honneurs à la création d'entreprises, qui bénéficieront notamment de moyens financiers apportés par la Caisse des dépôts et consignations, des sociétés de capital-risque locales qui pourront bénéficier d'un soutien pour l'étude de dossiers de taille réduite et des sociétés de capital-risque apportant des fonds aux entreprises à fort potentiel de croissance, par affectation d'une partie des recettes de l'ouverture du capital de France Télécom.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5212

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3640

Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2656